



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 – Annulation des manifestations organisées par la Commune

Même si la progression de la pandémie semble ralentir, le retour à la vie normale n'est malheureusement pas encore à l'ordre du jour. Dans ce cadre et conformément aux décisions du Conseil fédéral du 29 avril 2020, le Conseil communal a pris la décision d'annuler tous les manifestations des mois de mai, juin, juillet et août organisées par ses soins.

Le COVID-19 sévissant encore malgré un reflux marqué du nombre de cas confirmés dans le canton de Neuchâtel, l'heure n'est ni à une joie débridée ni à un optimisme trop débordant.

Pour donner suite à la décision du Conseil fédéral d'interdire les manifestations publiques de plus de 1'000 personnes jusqu'à la fin du mois d'août 2020, le Conseil communal a décidé d'annuler tous les événements organisés par la Commune de Val-de-Travers durant les quatre prochains mois.

Dans le détail, la Foire de printemps de Couvet ainsi que l'Abbaye de Fleurier sont annulées cette année.

Largement financée par les trois communes de la région, la Fête nationale du Val-de-Travers, organisée par un comité externe composé de membres de JEX, subit aussi les conséquences du coronavirus et des nouvelles directives fédérales. Cet événement régional n'aura donc pas lieu le 31 juillet prochain.

Quant aux fêtes de jeunesse de Couvet, de Travers, de Saint-Sulpice et de Noiraigue, mises en place par les comités d'école, elles devraient passer à la trappe, elles aussi victimes de la pandémie et des strictes directives fédérales.

L'année 2020 étant définitivement synonyme de disette culturelle (malgré la réouverture prochaine des musées), festive et sportive, le Conseil communal espère sincèrement que cet épisode historique fasse prochainement place à une période plus sereine et plus gaie.

« La patience adoucit tout mal sans remède », *Odes*, Horace, environ 22 avant J.-C. »

Val-de-Travers, le 30 avril 2020

LE CONSEIL COMMUNAL